

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

VOL. 10.

MONTREAL, VENDREDI, 30 JUILLET 1847.

No. 60.

LE PAPE PIE IX.

La seconde année du règne de S. S. Pie IX commence aujourd'hui ; il y a douze mois révolus que le nom du successeur de Grégoire XVI a été solennellement proclamé, et déjà l'on peut affirmer, sans craindre de se tromper, qu'il n'y avait aucune exagération dans les espérances conçues lors de son avènement. Napoléon se proclamait l'homme du destin ; quel est le cœur catholique, et nous dirons même chrétien, qui ne salue Pie IX du titre bien autrement glorieux d'homme de la Providence ?

Jamais renommée aussi pure, aussi grande que la sienne ne fut méritée en moins de temps. Mais les grandes choses qu'il a faites ne suffiraient pas seules pour expliquer le tribut des hommages que chaque jour apporte à la ville éternelle. Le Pape qui règne maintenant est venu à son heure. Donné plus tôt au monde, il aurait continué l'œuvre de ses prédécesseurs sans songer à sortir de leur voie, parce que le monde n'en comportait pas une autre. S'il s'est frayé une route différente, c'est que les temps avaient changé, et peut-être qu'en ce moment le principal de ses mérites est d'avoir aperçu et révélé cette vérité. Les yeux de la génération présente étaient trop faibles pour la saisir, si ce n'est d'une manière confuse, comme à travers un nuage et avec la crainte de se laisser aller à de dangereuses illusions. Il fallait pour dissiper des doutes trop légitimes, que les actes du vicairé de Jésus-Christ montrassent qu'une nouvelle ère allait commencer pour l'Eglise. Déjà, sans doute, beaucoup de catholiques en avaient le pressentiment, mais ils hésitaient à la croire si proche, et cependant, quoi de moins étrange pour ceux qui connaissent l'histoire du catholicisme ?

Il ne serait pas immortel si, la liberté de l'homme étant donnée, il n'avait pas reçu le don de se plier aux flottantes nécessités des siècles, des institutions et des climats. Chez lui, la rigide inflexibilité du dogme est composée par l'infatigable souplesse de la discipline. Son type terrestre est la vieille légion romaine où le désordre ne pouvait pénétrer, quels que fussent les accidents du terrain, parce que son admirable organisme convenait également à tous les champs de bataille. Ainsi, l'Eglise se gouverna d'une manière sous les empereurs païens, et d'une autre manière quand Constantin l'eut couverte de sa pourpre. Elle changea non moins profondément ses rapports avec le pouvoir temporel lorsque Charlemagne eut fait du catholicisme la chartre politique de ses vastes Etats, et elle modifia de nouveau son action purement humaine après que le principe féodal se fut combiné avec le principe que le héros de la race carlovingienne avait solennellement inauguré à Rome. Elle se prêta non moins facilement aux innovations politiques qu'amenèrent la ruine du système féodal et le développement de la civilisation matérielle ; mais ce ne fut point sa faute si l'absolutisme monarchique profita, au détriment des peuples, du double progrès qui venait d'elle. Déjà les légistes avaient abusé de ses bienfaits pour ressusciter les tyranniques maximes que leurs devanciers avaient promulguées au nom des Théodose et des Justinien. Le protestantisme et la philosophie se chargèrent de faire le reste.

Ce furent les chefs de la Réforme, qui, les premiers, dans les temps chrétiens, osèrent attribuer au prince la plus haute fonction du sacerdoce, le droit de distinguer la vérité religieuse de ce qui n'est pas elle, et par conséquent l'*allum dominium* terrestre sur les consciences. La puissance des souverains, auxquels on accordait la plus divine des infailibilités, ne pouvait connaître de limites ; aussi les princes luthériens n'en admirèrent aucune, et l'on sait que selon Blackstone, et pour nous servir de ses propres paroles, le souverain de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire le Roi et le Parlement, peuvent tout, si ce n'est changer un homme en femme. Les théories ministérielles de la France moderne sur l'omnipotence de l'Etat n'ont ni une autre origine ni un autre sens. C'est la servitude légale telle que l'avaient formulée les jurisconsultes du Bas-Empire, et dans ce qu'elle a de plus stupéfiement odieux.

Le temps approche où l'intelligence humaine s'avouera toute faible pour expliquer la crédulité des gens qui s'imaginent de bonne foi travailler au profit de la liberté commune lorsqu'ils provoquent la fusion du pouvoir spirituel dans le pouvoir temporel, ou seulement la subordination du premier au second. Comment les chrétiens et les rationalistes ne voient-ils pas qu'en agissant ainsi ils font ce qu'ils peuvent, les uns pour détrôner Dieu, les autres pour abdiquer leur raison ? Peu importe l'usurpateur dont ils acceptent le joug ; qu'il s'appelle Roi, assemblée ou Etat, les conséquences n'en seront ni moins funestes pour la liberté, ni moins dégradantes pour la dignité de l'homme.

Cependant, ces doctrines, avant que leurs dernières conséquences ne se fussent manifestées, devaient plaire aux princes et elles leur plurent. La noblesse féodale avait disparu, les classes moyennes commençaient seulement à poindre, en France du moins, et nos princes, qui n'apercevaient d'autre contre-poids à leur autorité que celle de l'Eglise, s'attachèrent à la miner sans la détruire, afin de demeurer catholiques, ce qu'ils étaient sincèrement, tout en possédant un pouvoir non moins illimité que celui du Parlement anglais ou des souverains protestants de l'Allemagne. Les mêmes aspirations naquirent, les mêmes tendances se manifestèrent partout où le Gouvernement n'avait pas officiellement répudié les anciennes croyances ; et comme la foi des populations s'était à peu près partout singulièrement affaiblie, le principe de l'autocratie humaine se substitua sans trop d'efforts à celui de l'autocratie divine. La Ligue fut la dernière protestation populaire en faveur de celle-ci, protestation impuissante, à cause des crimes qui la souillèrent. Dès lors les Etats catholiques furent catholiques parce qu'il leur convenait de l'être, et non parce que le catholicisme est l'expression de vérité éternelle.

Bientôt le principe de l'autocratie humaine, qui est encore à présent celui du *National* comme celui du *Journal des Débats*, fut celui de tout le monde, excepté de la papauté et de la partie du clergé qui lui resta fidèle, et les jouvoirs sociaux, s'ils ne reçurent pas encore de nouveaux noms, s'arrogèrent cependant des droits nouveaux. Quelle fut la conduite de l'Eglise pendant cette autre période de son histoire ? Elle flétrit l'autocratie humaine dans le sens que les rois lui donnaient, et cependant, afin de prévenir des schismes déplorables, elle lut ce qu'elle eût fait aux empereurs païens, toutes les concessions compatibles avec le maintien du dogme. Dans cette mesure elle se résigna à tout, attendant avec patience la fin d'une épreuve, la plus terrible peut-être de toutes celles qui lui avaient été réservées. On ne la trouvait plus sur l'échafaud, on ne lui permettait plus d'y monter ; mais on déversait dans son sein le poison d'une lente corruption. On lui refusait la gloire du martyre, mais à force d'empiétements on la privait d'air, et malgré son immortalité, elle se sentait défaillir sous le poids des vains respects qui lui étaient encore prodigués.

Cependant, l'autocratie doctrinale de l'homme n'est autre chose que la déification de la force brutale. Qui la possède tarde peu à en abuser, et qui en abuse finit bientôt par la perdre. C'est ce qui arriva ; voulant dominer les consciences, les princes ne purent reconnaître qu'ils en relevaient, ni par conséquent s'appuyer sur elles, et l'abîme des révolutions s'ouvrit enfin. Chose singulière, à la surface du gouffre on vit flouter dès le commencement le principe de la liberté de conscience ; chaque faction s'en servit comme d'une arme pour conquérir le pouvoir, tant la conscience publique commençait à s'indigner de l'autocratie spirituelle exercée par les gouvernements. Les concordats furent autant de victoires remportées au profit de l'autocratie divine, car l'autorité temporelle reconnaissait en les signant que sur les consciences catholiques du moins elle ne pouvait rien sans le libre concours de chef divinement institué de l'Eglise. Mais combien d'efforts n'ont-ils pas faits et ne font-ils pas encore pour atténuer cet aveu de leur impuissance ? Jusqu'aux bienfaits dont l'Eglise les a comblés, ils tournent tout contre elle.

Rendons-leur cette justice ; s'ils ne comprennent pas les conditions radicales du maintien de l'ordre matériel, cependant ils font ce qu'ils peuvent pour le conserver, soit qu'ils possèdent le trône à titre héréditaire, soit qu'une révolution le leur ait donné. Trop souvent, au contraire, les factions issues du rationalisme s'attaquent aux fondements mêmes de la sociabilité humaine, et c'est par la violence qu'il entendait faire disparaître tous les faits qu'elle a produits. Avec l'anarchie pour doctrine, elles pouvaient bien entendre par liberté de conscience le déplacement à leur profit de l'autocratie humaine, mais non l'abandon de cette autocratie, et un redoublement de tyrannie sur toutes les croyances qu'elles n'auraient point partagées eût été le fruit le plus certain de leur succès. La papauté pouvait-elle ne pas soutenir les gouvernements constitués d'une manière régulière contre les Barbares du dix-neuvième siècle ? N'était-il pas de son devoir d'avertir les catholiques qu'en contractant avec eux une alliance quelconque ils commettaient un véritable crime ? Et cependant, parce qu'elle a rempli ce devoir, parce qu'elle n'a jamais hésité à défendre l'ordre purement matériel de la société contre les peuples égarés, on l'a accusée de faire en tout cause commune avec ceux qui les gouvernaient et même avec ceux qui les approuvaient. C'est les yeux ouverts qu'elle s'est exposée à ces injustes reproches, et les princes ont bien des fois profité des haines qu'elle avait ainsi provoquées pour lui arracher des